

U Yvelines

Tracts « retraite »
à diffuser autour de vous

« U Yvelines », Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation,
la recherche et la culture

FSU78 : 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel : fsu78@fsu.fr

Directeur de publication : Simon Gautier

N° CPAP : 0720 S 07501 – Déposé le : 17/10/19

BOIS D'ARCY
PIC 78/28

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°108

Novembre

Décembre

2019



Le travail tue (aussi) dans l'Éducation nationale : les suicides de Christine Renon (directrice de maternelle à Pantin) et de Frédéric Boulé (professeur de SVT à Valbonne) ont provoqué une prise de conscience, douloureuse...

Mais c'est en réalité toute la Fonction publique qui est aujourd'hui victime d'un mal-être grandissant. Alors que plusieurs centaines de collègues se sont réunis dans les Yvelines pour rendre hommage à la directrice de Pantin, la lecture de sa lettre a créé du collectif. Car ce qu'elle décrit fait écho en chacun de nous, quelques soient nos métiers : manque de moyens, injonctions contradictoires, isolement.

Cette réalité que nous connaissons pourtant si bien avait besoin d'être partagée. Il nous reste maintenant à transformer cette émotion en action pour faire entendre nos revendications.

Le mercredi 6 novembre, date à laquelle se tiendra le CHSCT ministériel, sera une journée de mobilisation dans notre département.

Nous devons sortir de l'hébétéude qui nous frappe et reprendre la main sur le sens de nos métiers. Alors que le gouvernement ne cesse de répéter que le travail serait un coût, nous avons besoin de réaffirmer qu'il est avant tout créateur de richesses, de services, mais aussi de bien être. Car ce sont deux mondes qui s'opposent : celui du capital auquel le pouvoir est dédié, et celui du travail que nous représentons toutes et tous. N'oublions pas que c'est le travail qui nourrit le capital, et non l'inverse. Et ce n'est pas la réforme des retraites qui doit nous faire douter de ce principe. Le rapport Delevoye voudrait nous faire croire que nous serions une dépense

lorsque nous cessons le travail. Pour y remédier, il propose de renvoyer chacun à sa responsabilité au travers de comptes individuels. En renonçant aux garanties collectives comme à la solidarité entre les générations, le gouvernement nous pousse sournoisement vers les fonds de pension pour compenser le manque à gagner. Car nul doute que si la réforme est adoptée, les fonctionnaires seront parmi les plus durement touchés.

Le travail peut (aussi) libérer. Mais c'est en s'organisant collectivement que nous pourrions nous affranchir. C'est pourquoi la FSU 78 appelle d'ors et déjà à rejoindre l'appel à la grève contre la réforme des retraites le 5 décembre prochain. Le congrès départemental sera l'occasion d'aborder ces questions d'actualité. Venez donc participer aux débats les 25 et 26 novembre prochain pour faire vivre le syndicalisme de transformation sociale !

François Hébert
SD FSU 78

Si l'on en croit les résultats de Pisa, il faudrait s'alarmer de l'état désolant de notre institution scolaire. Accroissement des inégalités sociales dans le rapport aux savoirs, résultats médiocres en sciences : la France persiste à jouer les mauvais élèves au classement de l'OCDE.

Mais renversons la perspective. Et si au contraire, l'école était justement en train de réussir la mission que la société dominée par le libéralisme lui a assigné ?

L'accélération des politiques néo-libérales s'appuie sur un dogme de rentabilité des services publics au nom des politiques d'austérité. Cette vision a conduit à une dégradation du service rendu aux usagers, service considéré comme devant être à minima.

La loi « Action Publique 2022 » a acté cette rupture franche d'égalité. Elle permet, notamment, l'explosion du statut des fonctionnaires, l'externalisation, la privatisation des missions de service public. Pourtant, les différents mouvements sociaux n'ont cessé de s'opposer en relayant le besoin de maintenir les services publics voire de les augmenter.

C'est une période incertaine et lourde de menaces que nous vivons. Aucune limite n'a été apportée à la dérégulation financière qui gangrène nos économies. Au contraire, les politiques néolibérales conduisent à de nouveaux cycles de spéculation qui ont pour effet d'élargir le fossé entre riches et pauvres, entre puissants et précaires, entre pays du Nord et du Sud, mais aussi au sein de nos sociétés. Cette recherche effrénée de l'accumulation a également pour effet de mettre en danger nos écosystèmes en dérégulant le climat. Les réformes structurelles qui

On ne peut être qu'interpellé sur l'état du dialogue dans notre pays : depuis des années, nos revendications semblent se heurter à un mur. Dans un mouvement social en pleine mutation, à la recherche de nouvelles formes d'actions, le syndicalisme que nous représentons est pris dans un ensemble complexe de contournement, de rejet, mais aussi paradoxalement d'adhésion. Le mouvement des Gilets Jaunes qui se manifeste depuis bientôt un an en est l'illustration. C'est qu'il nous faut mener la bataille sur deux fronts : celui du mouvement, fait de négociations

THÈME 1

Réforme du bac, individualisation des parcours, Loi ORE : tout est mis en place pour casser ce qui reste de solidarités en renvoyant les élèves et les étudiants à leur propre responsabilité. Les notions de « mérite » et « d'excellence » deviennent plus que jamais le miroir aux alouettes d'une société dans laquelle les solidarités sont régulièrement malmenées au profit des plus riches. Comment prétendre vouloir changer l'école sans vouloir changer la société ?

THÈME 2

Pompiers, Hôpitaux, Police, Education nationale..., tous dénoncent des conditions de travail dégradées et des moyens insuffisants pour mener à bien leurs missions. Le gouvernement Macron reste sourd et se contente de proposer des miettes aux différentes professions sans tenir compte des problèmes de fond qui ont été soulevés.

Les syndicats se doivent d'être au côté des personnels pour dénoncer et faire reculer ces politiques. La FSU continue de défendre le principe d'un Service Public équitablement réparti sur tout le territoire. L'Etat doit y mettre les moyens afin que chaque citoyen ait accès à un service de

THÈME 3

accompagnent ces politiques entraînent un cycle de régressions sociales toujours plus agressives envers les biens publics : privatisation, accaparement des terres et extension de la marchandisation deviennent la norme. Les États se mettent au service des multinationales en favorisant cette accumulation du capital par la dépossession de nos conquies sociaux et de nos richesses en communs.

Il y a urgence à rompre cette spirale mortifère qui sacrifie nos sociétés sur l'autel de la croissance. Les mouvements de résistance qui émergent peuvent être une source d'espoir pour donner un souffle

THÈME 4

quotidiennes à l'échelle de nos établissements, de nos administrations... et sur le terrain des idées, où la lutte doit être menée pour contrer le déferlement des discours libéraux. Penser ces batailles comme nécessairement liées et articulées, c'est penser l'outil syndical : comment le rendre efficace, réactif, force de propositions ? Comment faire évoluer nos syndicats, pour que nous en soyons tous les véritables acteur-riche-s ? Alors que la réforme de la Fonction publique vide de leur substance les CAP qui ont constitué une grande partie de notre action

ÉCOLE : MISSION ACCOMPLIE ?

Parce que nous refusons cette soit disant « égalité des chances », nous voulons redonner du sens au projet d'une école pour « la réussite de tous ». Comment s'y prendre dans le contexte actuel de renvoi au local et à l'autonomie des établissements ? Quel rôle pour nos organisations syndicales ? Quels mandats nous donner pour les années à venir ?

AVEC MACRON, LES SERVICES PUBLICS C'EST PLUS AUTOMATIQUE

proximité et que les personnels retrouvent des conditions de travail satisfaisantes. La FSU continuera à mobiliser la profession pour mettre en échec le projet de loi sur les retraites. Le système de régime universel proposé fait passer les fonctionnaires pour des privilégiés pour justifier une dégradation de leur accès à la retraite.

En quoi les services publics peuvent-ils encore une idée moderne ? Comment la défense de nos métiers peut-elle garantir un service public neutre et égalitaire pour tous ? Comment résister sur le terrain aux conséquences de la Loi de Fonction Publique ?

ÉCOLOGIE, DROITS HUMAINS, JUSTICE SOCIALE ET QUOI ENCORE ?

nouveau à nos mobilisations. Surtout, le syndicalisme de transformation sociale que nous portons dans nos mandats s'inscrit pleinement dans ces recherches d'alternatives.

Parce que nous ne pouvons plus nous contenter de repeindre la façade en vert en attendant l'effondrement du capitalisme, il nous faut donner un sens politique à nos combats pour un monde plus juste. Comment les services publics peuvent-ils être une réponse aux inégalités sociales et à la crise climatique ? Quelles alternatives économique au modèle de la croissance ?

POUR UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE

syndicale, toutes ces questions seront plus que jamais au cœur de nos débats lors du prochain congrès départemental.

Voici, entre autres choses, les questions que nous souhaitons soulever lors de notre congrès départemental : comment faire vivre notre section syndicale et lui donner l'autonomie nécessaire à l'action au plus proche du terrain ? Comment faire vivre le fédéralisme dans nos lieux de travail ? Comment redonner du sens à la grève ? Quelles nouvelles formes d'action syndicale ?

Les 25 et 26 novembre prochains, à Mantes, se tiendra le congrès départemental de la FSU des Yvelines. Il s'agira du congrès préparatoire au congrès national de notre fédération : tous les adhérents des syndicats de la FSU doivent se sentir concernés et y participer.

Que vous ayez voté sur le bilan et l'orientation de la fédération ou pas, il s'agit maintenant d'affiner notre analyse, de tracer les perspectives pour les trois années à venir.

Dans la vie démocratique d'une organisation syndicale comme la nôtre, le congrès est un moment important, celui au cours duquel on s'exprime sur l'orientation, sur les revendications, sur le projet syndical, les statuts de la FSU.

C'est la contribution de chacun d'entre nous, cette capacité de réflexion collective qui donneront sens à notre fédération.

Comment y participer ? **Faites la demande d'autorisation d'absence par voie hiérarchique au plus vite** (3 jours

avant, dernier délai) en recopiant le modèle de lettre situé ci-dessous (à recopier impérativement!) sans oublier de joindre la convocation (cf en bas de page : à découper).

N'oubliez pas de nous prévenir de votre venue (écrivez à fsu78@fsu.fr) sans oublier de préciser vos nom et prénom, téléphone, adresse courriel, affectation, syndicat national **et si vous déjeunerez les deux jours (prévoir une participation de 8€ par repas, merci !).**

CONGRES DÉPARTEMENTAL DE LA FSU 78

LUNDI 25 NOVEMBRE

MARDI 26 NOVEMBRE

Monsieur Madame (nom) Grade -
Affectation
A Madame la Rectrice de l'Académie de
Versailles*
Sous couvert de Monsieur (ou madame) le
Proviseur (principal)*
ou M (Mme) l'Inspecteur(trice) de
l'Education Nationale*

À (ville) le (date)

Madame la Rectrice

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute
bienveillance une autorisation d'absence
pour les lundi 25 et mardi 26 novembre
2019 conformément à la réglementation en
vigueur sur les droits syndicaux (décret du
28 mai 1982).

Je suis en effet mandaté(e) pour participer
au congrès départemental de la FSU 78
(convocation ci jointe).

Je vous prie de croire, Madame la
Rectrice, à l'expression de mes sentiments
respectueux.

Signature

* pour les syndicats hors éducatif : à votre
supérieur hiérarchique

Fédération Syndicale Unitaire des Yvelines
(Enseignement, éducation, recherche,
culture)
24 rue Jean Jaurès - 78190 TRAPPES
Tel: 01 30 51 83 36

Nom :

Prénom :

Affectation :

Trappes, le 17 octobre 2019

En application du droit syndical de la
Fonction publique, vous êtes convoqué au
Congrès Départemental, qui aura lieu les :
Lundi 25 et Mardi 26 novembre 2019 de
9h00 à 17h00 Au Lycée Saint-Exupéry 8
rue Marcel Fouque - Mantes la jolie

L'autorisation spéciale d'absence porte,
outre la durée des réunions statutaires
elles-mêmes, sur les délais de route
nécessaires pour s'y rendre.

Bien cordialement.
E BRAS-DIANA - F HÉBERT
Secrétaires départementaux

L'INVITATION DES SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Ce congrès départemental doit-être celui de l'optimisme et de la détermination. Cela ne veut pas dire que nous avons l'intention de jeter un voile pudique sur notre situation : difficulté à mobiliser et à fédérer les luttes ; absence de victoire syndicale significative ces dernières années ; dynamitage du paritarisme et de nos statuts. Mais devons nous pour autant perdre tout espoir de transformation ?

L'offensive menée au pas de charge par le gouvernement Macron enfonce les portes ouvertes par quatre décennies de politiques libérales. Notre modèle social,

TOUS CONCERNÉS !

issu du Conseil National de la Résistante, vacille aujourd'hui sur ses fondations. C'est bien l'urgence de la situation qui doit nous amener à renouer avec le sens de l'intérêt général et l'esprit de résistance. Ne cédon pas au fatalisme ! Il paraît que c'est au pied du mur qu'on voit le maçon. Venez donc avec votre brique et bâtissons ensemble l'avenir de notre fédération.

Evelyne Bras Diana
François Hébert
Co-secrétaires départementaux

DÉROULÉ DU CONGRÈS



Congres
départemental de la
Fédération Syndicale
Unitaire

25 et 26 novembre
2019
Mantes La Jolie

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Lundi 25 novembre

09h00: Ouverture du congrès
09h30: Compléments au rapport d'activité, situation générale, discussion en plénière
10h30: Travail en 2 commissions parallèles (Thème 1 / Thème 2)
13h00: Repas
14h00: Présentation et vote en plénière du Thème 1
15h30: Présentation et vote en plénière du Thème 2

DÉROULÉ DES TRAVAUX

Mardi 26 novembre

09h00: Travail en 2 commissions parallèles (Thème 3 / Thème 4)
11h30: Rapport financier
13h00: apéritif: Repas
14h00: Présentation et vote en plénière du Thème 3
15h30: Présentation et vote en plénière du Thème 4
17h00: Élection de la délégation mandatée pour participer au congrès national

COMMENT S'Y RENDRE ?

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

En voiture, en provenance de PARIS : prendre l'A13 direction ROUEN, sortie 13. Demandez nous à covoiturer !

COMMENT S'Y RENDRE ?

En train : descendre à la gare de Mantes la jolie puis prendre la ligne de bus C descendre à l'arrêt « géo andré ». Le Lycée Saint-Exupéry est derrière « l'Agora ». Toutes les infos sur le site de la FSU

RÉFORME DES RETRAITES : TOUS PERDANTS.

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER BEAUCOUP MOINS, NON MERCI!

Le gouvernement a refusé de rendre publics les simulateurs qui permettraient de calculer le montant de sa retraite avant et après sa réforme. Cependant, les informations qu'il a livrées nous donnent aujourd'hui une certitude : les pensions vont baisser.

Le projet du gouvernement se fonde sur un objectif premier : bloquer les ressources consacrées à nos retraites à leur proportion actuelle, soit 14 % de la richesse nationale (PIB). Or le nombre de

personnes de plus de 65 ans va augmenter de plus de 6 millions d'ici 30 ans.

Un nombre croissant de personnes qui se partagent une même part du gâteau, ça fait moins de gâteau par personne.

Démonstration avec quelques exemples.

Un.e enseignant.e avec 43 années de carrière (age 68 ans) ne toucherait plus que 1932€ au lieu de 2885€ (brut) avec la retraite actuelle soit -950€ sur sa pension !

La retraite par points calculée sur les salaires de toute la carrière (et non plus sur les 6 derniers mois) diminue toutes les pensions. A cela s'ajoute le système de décote (age pivot ou durée de cotisation = même punition) qui ampute la pension pour tout départ «anticipé». Avec les années d'études qui ne sont pas prises en compte, la quasi absence de primes et des salaires bas tout au long de la carrière (malgré notre niveau d'études) : nos métiers sont plus que perdants !

Autre exemple

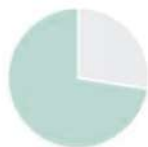
Mathieu, cadre privé dans une situation comparable aux qualifications des enseignants partira à la retraite à 64 ans (42 ans de carrière) avec 73% de son dernier salaire. Pour Mathias, seul un départ à 67 ans (45 ans de carrière) lui assurera un taux comparable à celui de Mathieu. Un départ à 65 ans lui assurera seulement 61% de son dernier salaire
Ce sera pareil pour Maryam, fonctionnaire de catégorie B (-15%) ou pour Julien, salarié au SMIC (-21%).



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

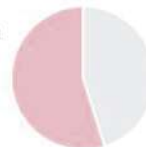
Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire



collectif @nosretraites / crédits icones - Freepik

ÂGE PIVÔT OU DURÉE DE COTISATION ? UN FAUX DÉBAT POUR RALLIER LA CFDT !

Âge pivot. Fixé à 64 ans (nés en 1963) puis 65.4 ans (nés en 1980) puis à 66.2 ans (nés en 1990) entraînant une décôte pour tout départ anticipé avant ces âges

EXEMPLE POUR L'AGE PIVOT A 64 ANS				
62 ANS	63 ANS	64 ANS	65 ANS	66 ANS
-10%	-5%	OPTIMUM	+5%	+10%

Durée de cotisation. Fixée à 42 ans (nés en 1961) puis à 43 ans (nés en 1973) puis à 43.6 ans (nés en 1980) puis à 44.3 ans (nés en 1990) entraînant avec les règles actuelles un décôte pour tout départ anticipé avant d'atteindre ces durées de cotisation.

EXEMPLE POUR LA DURÉE DE COTISATION À 43 ANS					
39 ANS	40 ANS	41 ANS	42 ANS	43 ANS	44 ANS
- 25 %	-15 %	- 10 %	- 5 %	TAUX PLEIN	+ 5 %

Dans les deux cas c'est travailler plus longtemps pour moins de pension !

ET LES MÉCANISMES DE SOLIDARITÉ ?

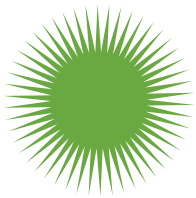
Leur refonte aura lieu à enveloppe constante : droits familiaux, réversion, compensation des périodes d'interruption ou de temps partiel, les préconisations du HCCR creuseront encore plus les inégalités. En outre une partie de ces mécanismes ne seront plus gravées dans le marbre de la loi mais soumis aux décisions des politiques. **Un système solidaire ? Paroles, paroles !!**

LA RETRAITE UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

La réforme des retraites par points entraînerait la fin du code des pensions, installerait une baisse des pensions et priverait de toute garantie sur le niveau des retraites futures. Elle est faussetet «juste» car elle ne tiendrait pas compte des accidents de la vie, des années d'études et des galères de début de carrière.

JEUDI 5 DÉCEMBRE : TOUS ENSEMBLE !





RETRAITES PAR POINTS: ATTENTION DANGER!



La réforme des retraites présentée en juillet par Jean Paul Delevoye s'appliquerait à partir de 2025. Il s'agit de remplacer le système actuel, fonctionnant essentiellement par annuités, par un système «universel» fonctionnant par points.

UN SYSTÈME PLUS LISIBLE ?

Avec le système par annuités, les prestations sont définies et engagent la société sur un taux de remplacement à assurer au moment du départ en retraite en fonction des meilleurs salaires de la carrière. Avec le nouveau système, des points seraient cumulés tout au long de la carrière et ce n'est qu'au moment du départ qu'on pourrait connaître la valeur du point et donc le montant de sa pension. La retraite par points, c'est davantage d'incertitude pour chacun.

UN SYSTÈME POUR RÉTABLIR LA CONFIANCE ?

Les valeurs de points données dans le rapport sont du pur affichage puisque elles changeront au gré des évolutions économiques et démographiques. Par exemple, une simple décision d'augmentation des durées ou de recul de l'âge pivot diminue la valeur du point qui est appliquée à un âge donné. La valeur du point ne sera pas acquise, la pension pourra diminuer au fil du temps.

UN ÂGE DE DÉPART MAINTENU À 62 ANS ?

L'âge légal d'ouverture des droits serait maintenu à 62 ans mais à quel prix ? Le rapport Delevoye évoque un âge pivot de 64 ans, au-dessous duquel la pension serait amputée de 5% par

année manquante. Macron a annoncé sa préférence pour un système de calcul de la valeur du point à partir d'une durée de cotisation. Dans les deux cas il s'agit d'un report déguisé de l'âge de départ à la retraite puisque les pensions seraient amputées de 5% par année manquante, soit il y aurait une décote en dessous de 43 ans de cotisations (voire plus!)

UN SYSTÈME PLUS JUSTE ?

Le nouveau système reviendrait à intégrer dans la base de calcul de la retraite, l'ensemble des rémunérations d'une carrière dont les primes, les plus mauvaises années comme les meilleures années, et non plus les 25 meilleures (régime général) ou les 6 derniers mois (Fonction publique). Ceux qui ont de faibles rémunérations en début de carrière (les fonctionnaires tout particulièrement) seront donc pénalisés lourdement. La retraite par points, c'est une solidarité mise à mal pour favoriser les assurances individuelles et la capitalisation ! Un système injuste qui pénalisera les fonctionnaires !

LES PENSIONS NE BAISSERONT PAS ?

Les quelques simulations de pensions qui figurent dans le rapport Delevoye ne font apparaître que des hausses ou de petites baisses du montant des pensions. Mais l'entourloupe consiste à

aggraver les paramètres actuels (ainsi ce sont 44,3 annuités qui ont été prises pour calculer les droits à pensions dans le système actuel de la génération 1990) pour prétendre que le nouveau système ne dégrade pas les pensions. La FSU alerte sur une probable baisse généralisée des pensions. En effet, l'objectif affiché est de plafonner la dépense globale pour les retraites à 14% du PIB alors que dans les prochaines années la part des retraités parmi la population va augmenter : cela implique donc une baisse du montant des retraites. Baisse qui sera plus facile à organiser avec un système par points. La retraite par points permettra de baisser le niveau des pensions

LA SOLIDARITÉ SERA PRÉSERVÉE ?

Une majoration de pension de 5% par enfant remplacerait les différents droits familiaux actuellement existants. Or, cela serait très loin de compenser la suppression des bonifications de trimestres, des majorations de durées d'assurance et des majorations de pension pour 3 enfants. En l'état, le projet pénaliserait donc lourdement les femmes contrairement à ce que le rapport affirme. Par ailleurs, la prise en compte des temps partiels et du congé parental pour élever un enfant comme du temps plein seraient purement et simplement supprimée. Les femmes paieront un lourd tribut !

POUR LA FSU

Attachée au droit, pour le public comme pour le privé, à la retraite dès 60 ans, la revendication d'un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix reste d'actualité. **Il faut :**

- Augmenter les salaires,
- Revaloriser le niveau des pensions,
- Éradiquer les inégalités femmes/hommes,
- Prendre en compte la pénibilité du travail et aménager les fins de carrière,
- Prendre en compte les années d'étude et de stages,
- Garantir les droits familiaux et les pensions de reversion.

DÉFENDONS NOS RETRAITES ET NOTRE MODÈLE SOCIAL! TOUS ENSEMBLE LE 5 DÉCEMBRE

